



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E66801

VALABLE JUSQU'AU

16/11/2026

ÉDITÉ LE 17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Raison sociale : MARINE PEINTURE SARL

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC B 419 937 297

Siret : 419 937 297 00028

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7083 Y 97

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 017-170016

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 005-170027

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

1 ALLÉE DES PLUIES D OR
97421 SAINT-LOUIS

Téléphone : 02 62 26 10 17

Fax : 02 62 91 16 91

Portable : 06 92 65 83 04

Responsabilité légale :

MOURGAPIN LAURENCE CO-GÉRANTE / MOURGAPIN RITO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : marine.peinture@wanadoo.fr

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 2 296 179

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	15	17/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.